

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **21 (1903)**

Heft 158

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Abonnements: Schweiz: Jährlich Fr. 6. 2tes Semester . . . 6. Ausland: Zuschlag des Porto. Es kann nur bei der Post abnommiert werden. Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements: Suisse: un an . . . fr. 6. 2e semestre . . . 3. Etranger: Plus frais de port. On s'abonne exclusivement aux offices postaux. Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1-2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage. Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement. Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce. Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés. Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszelle (für das Ausland 35 Cts.). Règle des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Register du commerce. — Registro di commercio. I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale. Waadt — Vand — Vaud Bureau de Grandson. 1903. 16 avril. Dans ses assemblées générales des 1er mars 1902 et 20 mars 1903, la Société immobilière de Ste-Croix, à Ste-Croix (F. o. s. du c. d. du 4 juillet 1883, n° 100, page 801), a renouvelé son comité qui est actuellement composé de: Eugène-Ami Jaccard, président; Oscar Boman, vice-président; Henri Jaccard, caissier; Albert Jaccard, secrétaire, et Auguste Trivelli, 5e membre, tous domiciliés à Ste-Croix.

Genf — Genève — Ginevra

1903. 15 avril. Aux termes de statuts révisés en date du 8 mars 1903, il a été constitué, sous la dénomination de Laiterie de Saconnex d'Arve, une association, régie par le titre 27 du C. O., et qui a son siège au Hameau de Saconnex d'Arve (commune du Plan-les-Ouates). Elle a pour but la vente du produit des vaches appartenant aux sociétaires. Sa durée est indéterminée. La société se compose actuellement des membres fondateurs signataires des présents statuts. Les nouveaux membres admis plus tard paieront un droit d'entrée de fr. 10 par vaches inscrites, plus une taxe de frais de fondation, fixée par le comité pour chaque cas. Tout sociétaire inscrit pour un certain nombre de vaches, et qui se trouve avoir une vache en plus, doit l'inscrire comme foraine et payer fr. 5 par année ou fr. 1. 50 par trimestre. Les sociétaires s'engagent pour une année et ne peuvent démissionner que moyennant un avertissement par écrit donné trois mois avant la clôture d'un exercice. En outre ils peuvent être requis de payer la quote-part des dettes de l'association s'il y a lieu (sauf cas de force majeure). Tout sociétaire obligé de quitter le village, fermier à fin de bail, propriétaire vendant ou affermant son domaine, est autorisé à vendre ses droits à la société, aux conditions fixées par le comité. Si la personne à laquelle il cède son droit tient un plus grand nombre de vaches pendant la première année, il payera pour chaque vache supplémentaire le droit d'entrée prévu par le tarif. Les héritiers majeurs ou mineurs d'un membre décédé pourront entrer dans l'association aux conditions fixées par le comité et approuvées par l'assemblée générale. La société est administrée par un comité de sept membres, élus chaque année. Elle est engagée à l'égard des tiers par la signature collective des membres de son comité ou par celle du président spécialement délégué à cet effet. Les engagements de la société sont uniquement garantis par l'avoit social. Le produit de la vente du lait est réparti tous les quinze jours entre les sociétaires, au prorata du nombre de litres de lait apportés par eux. Les frais d'administration et d'entretien du matériel sont répartis entre eux dans la proportion des têtes de bétail inscrites à leur nom. Le comité est actuellement composé des suivants: François Fontaine, président; François Chevro; François Guillemin; François Gain; Bernard Thabuis; Jean Blanc et Pierre Cheval, tous domiciliés en la commune du Plan-les-Ouates.

15 avril. La société en nom collectif C. Stalet et Co., à Plainpalais (F. o. s. du c. du 10 janvier 1902, page 34), est déclarée dissoute à dater du 15 avril 1903.

L'associée Cécile-Louise Stalet, de Genève, domiciliée à Plainpalais, reste chargée de l'actif et du passif de la maison, qu'elle continue seule, sous la raison C. Stalet, à Plainpalais. Genre d'affaires: Mercerie, bonneterie, toilerie et nouveautés. Magasin: 27, Boulevard du Pont d'Arve.

15 avril. Aux termes d'acte reçu par M^e Eugène Morlaud, notaire, à Genève, le 3 avril 1903, il a été formé sous la dénomination de Société pour l'exploitation du Kursaal de Genève, une société anonyme ayant pour objet la location et l'exploitation de l'établissement connu sous le nom de «Kursaal de Genève», sis en cette ville, Quai du Mont-Blanc. Le siège de la société est à Genève, dans les locaux du «Kursaal». Sa durée est indéterminée. Le capital social est fixé à la somme de dix mille francs (fr. 10,000), divisé en 100 actions de fr. 100 chacune. Toutes les actions sont au porteur. Les publications émanant de la société seront valablement faites par des avis insérés dans la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. Pour les actes à passer ou les signatures à donner, la société est valablement engagée par la signature d'un administrateur, porteur d'une délibération du conseil d'administration, le déléguant à ces fins, ou par la signature de la majorité des membres de ce conseil. La société est dirigée par un conseil d'administration de trois membres, lequel est composé, pour la première période triennale, de François Durel, architecte, demeurant à Genève; Charles Bugnon, notaire, demeurant à Lausanne, et Hippolyte Ducret, propriétaire, demeurant à Genève.

15 avril. Aux termes d'acte reçu par M^e Emile Rivoire, notaire, à Genève, les 12 mars et 3 avril 1903, il a été constitué sous la raison

sociale Société des Maisons salubres, une société anonyme ayant son siège à Plainpalais, Boulevard de Saint-Georges, n° 8, et ayant pour objet l'acquisition d'un terrain, à front du Boulevard de Saint-Georges, la construction de bâtiments sur le dit terrain, l'exploitation et la vente de ces immeubles. Sa durée est indéterminée. Le capital social est de trente-mille francs (fr. 31,000), divisé en 155 actions de fr. 200 chacune, toutes au porteur. Les publications émanant de la société auront lieu par la voie de la Feuille d'avis officielle de Genève. La société est administrée par un conseil d'administration de cinq membres. Pour les actes à passer et les signatures à donner, le conseil d'administration est valablement représenté par un délégué, porteur d'un extrait de registres, ou encore par la majorité de ses membres. Le conseil d'administration est actuellement composé de: Frédéric de Morsier, architecte, domicilié au Vieux-Plongeon, commune des Eaux-Vives; Edmond Marion, régisseur; Louis Eggly, tous deux domiciliés à Genève; Paul Umiglia et Ernest Marchand, tous deux entrepreneurs, domiciliés aux Eaux-Vives. Bureaux: chez Ed. Marion, régisseur, Rue Général-Dufour n° 12.

15 avril. Dans son assemblée générale des actionnaires du 25 février 1903, la société anonyme dite Compagnie Genevoise des Colonies suisses de Sétif, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 19 mars 1887, page 215, et 24 août 1896, page 975), a nommé administrateurs: Frédéric Dominico et David Decrue, tous deux agents de change, domiciliés à Genève. En outre, l'assemblée a pris acte de la démission de Henri de Westweller, dont les fonctions ont pris fin.

15 avril. Les suivants: Marie-Joseph Contat, d'origine française, domicilié à Plainpalais, et François-Joseph Plantand, d'origine française, domicilié aux Eaux-Vives, ont constitué à Plainpalais, sous la raison sociale Contat et Plantand, une société en nom collectif qui a commencé le 1er janvier 1903. Genre d'affaires: Entreprise de charpente, menuiserie et parquets. Bureau et chantier: Rue du Stand Prolongée, 24bis.

15 avril. Par décision en date du 6 mars 1903, l'assemblée générale de la Société anonyme d'Immeubles à la Terrasse, société anonyme ayant son siège aux Eaux-Vives (F. o. s. du c. du 26 janvier 1888, page 83), le docteur Henri Lombard, de Genève, domicilié aux Eaux-Vives, a été nommé administrateur, en remplacement de Edouard d'Espine, démissionnaire.

Notenverkehr zwischen den schweizerischen Emissionsbanken
Mouvement de billets entre les Banques d'émission suisses
im Monat März 1903 — au mois de mars 1903.

Table with columns: Ordungs-Nr., Banken - Banques, Erhaltene eigene Noten, An die emittierende Bank gesandte Noten. Lists banks like St. Gallische Kantonalbank, Basellandschaftliche Kantonalbank, etc., with values in Francs.

III. Monatsbilanz 1903 der Schweizerischen vom 31

III^{me} Bilan mensuel de 1903 des banques du 31

Aktiven

Table with columns: Nr., Firma - Raison sociale, Kassa - Caisse (Gesetzliches Metallgeld, Eigene Noten, etc.), Disponible Guthaben - Créances à vue (Emissions-Banken, Korrespondent-Debitoren, etc.), Wechselorderungen (Schweizer-Wechsel, Wechsel auf das Ausland). Includes a summary row at the bottom.

1) Inkl. Guthaben bei der Abrechnungstelle. 2) Scheidemünzen, fremde Münzen und Noten. 3) Inkl. ausstehende Platzwechsel und Schuldscheine. 4) Compris l'avoir à la chambre de compensation. 5) Monnaies d'appoint, billets et monnaies étrangers. 6) Compris effets sur place non rentrés.

Passiven

Table with columns: Nr., Firma - Raison sociale, Noten-Emission (Noten-Zirkulation, Eigene Noten), Andere fällige Schulden - Autres engagements à vue (Giro- und Checks-Conti, Depositen und Kassascheine, etc.), Wechsel-Engagements (Eigenwechsel, Billets à ordre à terme). Includes a summary row at the bottom.

7) Rückzahlbar ohne oder mit ganz kurzer Kündigungsfrist. 8) Inkl. nicht erhobene Dividenden. 9) Inkl. Hypotheken auf Liegenschaften. 10) Payable sans ou à courte dénonciation. 11) Compris dividendes non perçus. 12) Compris les hypothèques sur immeubles.

Emissionsbanken (inklusive Zweiganstalten)

März 1903.

d'émission suisses (y compris les succursales)

mars 1903.

Actif

Table of assets (Actif) with columns for 'Andere Forderungen auf Zeit', 'Feste Anlagen', 'Ausstehendes Dotations- und Aktienkapital', and 'Total'. Includes sub-headers like 'Konto-Korrent-Debitoren', 'Hypothekaranlagen', 'Effekten', etc.

* Inkl. Wechsel zum Inkasso. * Inkl. Warrants und basellandschaftl. Gantrödel. * Inkl. Liquidationen und Restanzen. * Compris les effets à l'encasement. * Compris les warrants et les Gantrödel de Bâle-Campagne. * Compris liquidations et soldes.

Aktiven } 1,805,417,347 04

Passif

Table of liabilities (Passif) with columns for 'Andere Schulden auf Zeit', 'Eigene Gelder', 'Dotations- und Aktienkapital', and 'Total'. Includes sub-headers like 'Konto-Korrent-Kreditoren', 'Sparkasseneinlagen', 'Feste Anleihen', etc.

1,105,669,968 16 69,286,377 86 204,275,000 1,805,417,347 04

General-Monats-Bilanz vom 31. März 1903
vergl. mit dem Vormonat.

Bilan général mensuel du 31 mars 1903
comparé avec le mois précédent.

Table with columns for Passiven and Aktiven, and sub-columns for 28. Februar and 31. März. It details assets and liabilities such as 'Noten in Händen Dritter', 'Eigene und andere Noten in Kassa', and 'Gesetzliche Bardeckung der Noten-Zirkulation'.

Table with columns for Passif and Actif, and sub-columns for 28 février and 31 mars. It details assets and liabilities such as 'Billets en mains de tiers', 'Propres billets et autres billets en caisse', and 'Couverture légale des billets en circulation'.

Nichtamtlicher Teil - Partie non officielle
Offizielle und private Diskontsätze.

Mitgeteilt von der Kantonalbank Bern.

(Der Privat- resp. Marktsatz ist der Nehmersatz erster Banken für langfristige Accepte.)

Table showing discount rates for various cities: Schweiz, Belgien, Deutschland, Holland, Mailand, London, Paris, Wien, St. Petersburg, New-York. Includes columns for 1903 and specific dates like 4. April.

Verschiedenes - Divers.

Kindersterblichkeit im Gouvernement Moskau. Die Veröffentlichungen des Statistischen Amtes zu Moskau enthalten, dem «Deutschen Reichsanzeiger» zufolge, ausführliche Mitteilungen von P. J. Kurkin über die Bevölkerungsbewegung und insbesondere über die hohe Kindersterblichkeit in den 13 Kreisen des Gouvernements Moskau während der Jahre 1883 bis 1897.

1890 (44,35) und 1895 (43), im Durchschnitt der 15 Jahre starben jährlich 41,06 auf 1000 Bewohner. Die absolute Zahl der Gestorbenen in den 15 Jahren betrug 806,969, so dass sich ein Geburtenüberschuss von 133,520, d. i. von jährlich 8901 oder 6,78% der Bevölkerung ergibt.